
Commissions parlementaires

Commission de l'économie et du travail

Consultation générale

Les impacts de l'assujettissement de la machinerie de production au décret de la construction

La Commission de l'économie et du travail tiendra des auditions publiques à compter du 9 avril 2002 dans le cadre de la consultation générale sur les impacts de l'assujettissement de la machinerie de production au décret de la construction. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 26 mars 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Nancy Ford, secrétaire de la Commission de l'économie et du travail, édifice Pamphile-LeMay, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: nford@assnat.qc.ca

37879